



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 décembre 2023

**Question de Valéry Beaud, déposée le 3 octobre 2023 « Journée internationale à pied à l'école »**

**Rappel**

« Le 22 septembre 2023 a lieu la Journée internationale à pied à l'école. En vue de celle-ci, l'ensemble des élèves lausannois ont reçu un petit dépliant les incitant à faire le trajet de l'école à pied, qui mentionne notamment que "la Journée internationale à pied à l'école c'est l'occasion de tester une "rue scolaire" en fermant la rue devant l'école à la circulation aux heures d'arrivée et de sortie des enfants ou de créer un Pedibus ou un Vélobus".

Si les Pedibus sont bien développés à Lausanne, avec actuellement plus de 50 lignes réparties sur un réseau de plus de 25 km, de nombreuses rues bordant les sites scolaires sont par contre soumises à un trafic automobile excessif aux heures d'arrivée et de sortie des enfants, renforcé par la problématique des "parents-taxis", avec d'évidents problèmes de sécurité, de bruit, de pollution de l'air et de convivialité ».

**Préambule**

En préambule, la Municipalité souhaite apporter quelques précisions concernant le petit dépliant en question. Il s'agit d'un document élaboré par l'association transport et environnement (ATE) Suisse et envoyé aux directeurs et directrices de toutes les écoles primaires du Canton de Vaud, avec la demande de le retransmettre à leurs élèves. Ce document présente plusieurs pistes d'action pour découvrir le chemin de l'école à pied, en tant que moment de socialisation, de découverte et de développement personnel : l'établissement d'une ligne de pédibus ou la réalisation d'une rue scolaire fermée à la circulation sont présentées comme des exemples d'actions.

La fermeture ponctuelle à la circulation d'une rue est une des solutions potentielles comme celle de la sécurisation de l'ensemble des itinéraires scolaires. Cette dernière solution a l'avantage de bénéficier à l'ensemble de la population et d'améliorer durablement la qualité de l'espace public et de la mobilité active d'un quartier.

Les préavis Rues Vivantes I et II financent des aménagements qui répondent aux besoins spécifiques des enfants dans les espaces aux abords des écoles. Il s'agit non seulement de sécuriser les itinéraires, mais d'offrir également des espaces ludiques, favorisant l'apprentissage et le développement. Le préavis Rues Vivantes II a d'ailleurs porté une attention renforcée au traitement de l'espace public aux abords des établissements scolaires et parascolaires en ayant identifié plusieurs sites propices à des interventions de type « rues aux

écoles » qui proposent un régime de circulation adapté aux abords des établissements scolaires : zones de rencontre, zone piétonne ou, le cas échéant, fermeture au trafic motorisé aux horaires d'entrée et de sortie. En sus d'augmenter la sécurité et l'autonomisation des enfants sur le chemin de l'école, les espaces ainsi récupérés de l'emprise de la voiture peuvent bénéficier d'aménagements contribuant à la lutte contre les effets des changements climatiques : végétalisation, augmentation des surfaces perméables, etc.

En plus des requalifications des espaces publics, la Ville promeut et développe le pédibus, qui est un outil pratiqué de longue date à la satisfaction générale. Toutefois, en raison de l'évolution naturelle et constante de la population fréquentant ces établissements, la promotion de cet outil auprès des parents est une tâche permanente, afin de renouveler constamment l'équipe des parents qui conduisent quotidiennement les élèves à bon port.

### Réponse de la Municipalité

**Question 1 : La Municipalité a-t-elle testé le 22 septembre 2023 des fermetures de rues situées aux abords des écoles à la circulation aux heures d'arrivée et de sortie des enfants ?**

Non, cette proposition émanait de l'ATE et n'a pas été portée à l'attention de la Municipalité.

**Question 2 : Si tel n'est pas le cas, la Municipalité pourrait-elle lancer rapidement un projet pilote en ce sens, par exemple par la fermeture des Av. Gindroz et du Vingt-Quatre-Janvier de part et d'autre des entrées du collège primaire de Beaulieu, entre 8h00 et 8h30, 11h45 et 12h15, 13h30 et 14h00 et 15h30 et 16h00 ?**

La Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur cette proposition à ce stade. Des fermetures ponctuelles et répétées quatre fois par jour nécessitent la présence de personnel pour procéder à la fermeture, la surveillance du respect de la fermeture et la réouverture à la circulation. Pour les usagers et usagères de la route ces fermetures ponctuelles et répétées peuvent être difficiles à intégrer dans leurs habitudes. De plus, si tous les établissements scolaires étaient concernés par une telle mesure aux mêmes moments, la circulation serait fortement impactée pour tous les modes à plusieurs endroits de la ville, avec le risque d'importants reports de flux de circulation dans d'autres rues. Enfin, comme indiqué dans le préambule, d'éventuels problèmes sécuritaires dans les environs ne seraient pas résolus avec cette mesure. La Municipalité préfère adopter une politique d'amélioration durable de l'ensemble des itinéraires scolaires et de promotion de la marche à pied.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Valéry Beaud.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 7 décembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

